



© Monte-Carlo SSM



© Monte-Carlo SSM



© Monte-Carlo SSM



© Noël Féregy - Hydroconcept

## Bassins sensoriels, lagons... ces piscines améliorées

Les installations nautiques sont multiples en principauté. Qu'elles soient publiques, comme la piscine olympique du stade Louis II ainsi que celle du stade nautique Rainier III sur le port Hercule, ou bien privées, comme l'on en trouve au sein des hôtels à proximité du Larvotto et dans les résidences chez les particuliers. Quelques-unes se démarquent toutefois, de par leur esthétique, leurs courbes avant-gardistes et leurs prouesses techniques. Parmi elles, le fameux lagon du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort.

### Un lagon unique

« Ce lagon est connu de tous », rappelle Achour Daïra, directeur technique du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort. Depuis son ouverture en octobre 2005, le lagon extérieur n'a pas changé. Ou presque. Avec l'évolution des normes de sécurité, seules quelques modifications ont été apportées. Ainsi, en cas de baignade hors horaires de surveillance, une alarme prévient de l'intrusion. De même, des barrières ont été installées le long du pour-

tour de la piscine afin d'empêcher l'accès, notamment aux enfants. Achour Daïra explique « suivre les lois françaises » en matière de réglementation. Mais en dix ans, c'est surtout un énorme travail d'entretien qui a permis de conserver en l'état le complexe : couches de peinture, jointures préservées, lifting des pédi-luves, rénovation des rampes d'accès, installation de la sonorisation... Autant de détails qui participent au bon déroulement de l'expérience ludique de ce lagon hors normes, tout d'abord par ses dimensions : 100 mètres de longueur pour 1 000 mètres carrés, 1,40 mètre de profondeur, jacuzzis extérieurs, cascades, mur d'eau et une capacité d'accueil de 600 personnes. Mais aussi, hors normes par ses spécificités. En effet, le fond du lagon est recouvert par une couche épaisse de 40cm de sable ! Une sensation unique. Et si l'on peut s'attendre à de l'eau de mer, comme pour la piscine du port, c'est bien de l'eau chlorée qui remplit pourtant le bassin : « L'eau salée ajoutait une contrainte supplémentaire sur le plan technique, alors même que l'entretien de ce lagon est déjà très important », observe Achour Daïra. En effet,

**La saison estivale est lancée ! Pour pallier la chaleur caniculaire, les points d'eau sont pris d'assaut. Si les piscines publiques ou celles des complexes hôteliers de Monaco ne désempassent pas, d'autres bassins, moins traditionnels, offrent une expérience ludique de plus en plus appréciée des particuliers. Plongée en eaux limpides...**

l'entretien des bassins est rigoureux et nécessite deux vérifications quotidiennes. En ce qui concerne les décorations extérieures du bassin, un seul mot d'ordre a été donné : le plus naturel possible. Rochers, arbres, végétation des alentours, sol en béton désactivé et antidérapant autour du bassin... Des espaces nécessitant le passage d'un agent d'entretien deux fois par semaine. Le cadre est idyllique et devrait encore s'améliorer puisque l'année prochaine, des leds colorées, remplaceront les lampes halogènes basse tension et de la musique devrait être diffusée sous l'eau. Enfin, une piscine circulaire intérieure en mosaïque et pâte de verre ouverte à l'année et chauffée ouvre sur un bassin extérieur aménagé avec des jets à contre-courant. Le directeur technique reconnaît : « Nous avons de nombreux clients sportifs qui apprécient s'entraîner. Ces jets amènent un confort supplémentaire et sont prisés des initiés ». Le complexe fait l'unanimité, conclut Achour Daïra : « Au Monte-Carlo Bay, on en oublierait presque être à Monaco. Les clients se sentent au bout du monde, dans un espace serein et calme ».

### Exit les piscines classiques

Outre ce lagon qui fait sensation, d'autres équipements suscitent de plus en plus la curiosité : les bassins sensoriels. Rien à voir avec la piscine traditionnelle rectangulaire. Franck Trecco, ingénieur hydraulique de formation, administrateur et directeur général d'Hydroconcept, leader dans l'Hexagone sur ce véritable marché de niche : « Les bassins sensoriels représentent le futur de la piscine traditionnelle. Il est important de créer un espace sensoriel, agrémenté de bassins chauds et froids. C'est le cœur du spa, la partie rentable, puisque les hôteliers facturent cet accès. Lorsque l'on crée un parcours sensoriel, la personne peut passer trois à quatre heures à l'intérieur d'un espace sensoriel cabine et bassin et non uniquement bassin. Nous y trouvons de multiples zones : wellness, hydro-massages, anti-stress avec différentes températures. L'objectif étant de faire des alternances de chaud et de froid pour le corps en commençant par se plonger dans le bassin "polaire" à 10°C, puis 20°C, 30°C et 36°C. Nous avons connu pendant 50 ans une piscine classique avec sauna et hammam, aujourd'hui c'est fini ».

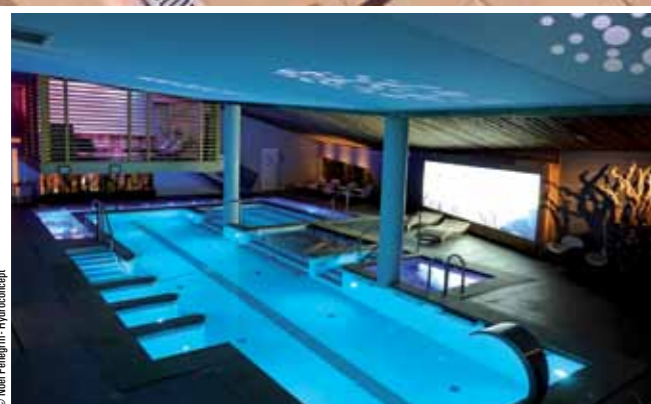
...suite page 148 ▶



© Hydroconcept



© DR



© Noël Pellegrin - Hydroconcept



© Hydroconcept

Ainsi, la société, qui a réalisé entre autres l'espace sensoriel du Monte-Carlo Bay, les sauna et hammam du Simona (les piscines privées étant réalisées par Climatherm), les hammams du Rocca-bella mais aussi du Ritz et du Peninsula à Paris, travaille avec des architectes et des designers pour réaliser ces espaces ludiques et sensoriels. La chromothérapie et la musicothérapie font partie intégrante du projet. Franck Trecco explique : « Généralement, nous créons quatre bassins, le bleu pour le froid, le rouge pour le chaud, le vert pour l'intermédiaire, le blanc pour le polaire. Nous jouons sur les couleurs pour que les clients puissent se repérer. C'est l'aspect ludique. Pour les odeurs, nous faisons des fragrances sur-mesure avec une panoplie très complète ». Des équipements devenus incontournables pour apporter une réelle valeur ajoutée aux établissements hôteliers leur permettant aussi de bénéficier d'un rendement supplémentaire. Si les hôteliers cherchent désormais à se moderniser, les particuliers suivent également la tendance. D'ailleurs, la clientèle d'Hydroconcept se partage une demande en provenance à 80% de l'hôtellerie et à 20% de particuliers. Franck Trecco raconte : « Avec les particuliers, nous réalisons de très beaux

spas adaptés à leur habitat. La demande du particulier se fait généralement à la suite d'un passage dans un hôtel où nous avons conçu des bassins sensoriels et un espace bien-être avec grottes de sel, hammam, sauna » avant de poursuivre : « Cela ne veut pas forcément dire de grands bassins en termes de dimension ! Le bassin polaire, par exemple, affiche 1,5 mètre de diamètre, celui à 36°C mesure 2,5 mètres par 2,5 mètres. L'essentiel, c'est d'avoir un beau menu à proposer au client afin qu'il puisse vivre un maximum d'expériences ». Un réaménagement du bassin en zones. D'après le constat général, le particulier se baigne très peu dans sa piscine, au profit plutôt du jacuzzi. Autant réaliser donc un « grand jacuzzi », plus confortable.

### Des piscines sur toit à Monaco

Faute d'espace disponible, la réalisation de bassins sur toit se développe. Franck Trecco évoque d'ailleurs sa première réalisation à venir en priorité : « Nous sommes en train de travailler sur la Petite Afrique qui sera le premier bassin sur toit que nous poserons à Monaco. [...] Effectivement, l'on trouve de plus en plus des bas-

sins sur les toits des résidences. Cet intérêt peut s'expliquer par la technique polyester prêt à carreler qui permet de maintenir l'esthétique. Les autres avantages se situent au niveau du poids de la structure, plus légère que le béton ainsi que de l'étanchéité, puisque l'on utilise les matériaux similaires à ceux d'une coque de bateau. C'est plus sécurisant que le béton et l'on diminue les risques de fuites ». Autre atout pour ce futur projet monégasque, le traitement de l'eau à l'ozone. Explications de Franck Trecco : « Un traitement ozone signifie qu'il y a moins de chlore dans l'eau de piscine que dans l'eau potable que l'on boit. C'est un argument de taille. On peut nager des heures et des heures dans une piscine avec un confort inégalé ». Malgré son coup onéreux - il se chiffre six fois plus cher qu'une piscine au chlore ! - le traitement à l'ozone séduit de plus en plus. Pour cette clientèle, le bien-être n'a pas de prix. Une tendance qui profite à Hydroconcept, comme en conclut son administrateur : « Une piscine c'est déjà un budget, mais sur la Côte-d'Azur et Paris, il y a une très forte demande ». Rappelant ainsi que « les bassins sensoriels sont les piscines de demain ».

● Délia DUPOUY

## Construction de piscines privées à Monaco, quelles sont les règles à suivre ?

La construction d'une piscine privée à Monaco est soumise au respect des règles prévues par l'Ordonnance Souveraine n° 3.647 du 9 septembre 1966, modifiée et par l'Arrêté Ministériel n° 2009-422 du 14 août 2009 relatif à la sécurité et l'hygiène des piscines, modifié (chapitre VI).

### S'agissant des règles d'urbanisme :

Le dépôt d'une autorisation de travaux est requis, quel que soit le type de piscine installé (piscine enterrée ou hors-sol). Au moment du dépôt du dossier, les pièces suivantes sont exigées : plan de masse et coupe du projet ; note d'un bureau de contrôle validant les travaux projetés et l'absence d'impact desdits travaux sur la structure du bâtiment vis-à-vis de la stabilité et de la résistance aux séismes ; photomontages ; note de l'architecte concernant le rejet projeté de l'eau de la piscine. Au moment du récolement des travaux, il est également demandé de remettre une attestation du bureau de contrôle certifiant que les travaux touchant à la structure ont été réalisés selon les dispositions avalisées dans le dossier de demande d'autorisation de travaux. Cette note doit également mentionner que les travaux n'ont pas affaibli la structure du bâtiment vis-à-vis de la stabilité et de la résistance aux séismes.

### S'agissant des règles de sécurité :

La réglementation opère une distinction entre les piscines privées des ensembles résidentiels et les piscines privées installées chez un particulier.

Pour les piscines privées des ensembles résidentiels, le règlement de copropriété fixe les règles de surveillance des bassins. Si ce règlement prévoit que la surveillance est assurée par une personne qualifiée, elle doit l'être par une personne titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.) ou du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (B.E.E.S.A.N.). Pour les piscines privées installées chez un particulier, depuis l'entrée en vigueur de cet arrêté, tout bassin installé chez un particulier doit être situé dans une zone d'accès sécurisée par la mise en place d'un système empêchant l'accès physique à proximité du bassin notamment aux jeunes enfants.

Il est également précisé que « la réglementation n'opère pas de distinction entre les piscines enterrées et hors sol » et que pour la construction sur les toits des résidences privées, « les règles d'urbanisme et de sécurité relatives aux piscines privées installées chez un particulier visées ci-dessus s'appliquent ».

● Délia DUPOUY